



OPERATION « BROYAGE A DOMICILE »

16 MAI 2024 – MATIN

L'objectif de cette opération de broyage de végétaux est de réduire les apports en déchèterie et de valoriser les végétaux, réelles ressources pour le jardin.

Les conditions à respecter sont les suivantes :

- Les déchets verts doivent être issus de l'élagage ou de la taille de haies, diamètre maximum de 150 mm
- Les déchets doivent être regroupés sur une surface plane accessible et rangés dans le même sens.
- Vous devez être présent pendant l'opération ou être représenté et autoriser ESP à pénétrer sur votre propriété pour réaliser cette prestation.
- Le broyat produit sera conservé par vous (il peut être utilisé en paillage ou en compostage).
- Vous réglerez directement le temps de broyage à ESP par chèque (40 € / heure). ESP vous fournira un reçu et vous enverra ensuite une facture ; vous pourrez déduire 50% de ce coût de vos impôts. Le SMIDOM et la commune prendront en charge le coût du déplacement et les frais techniques.
- Vous devez rendre ce formulaire **complété au plus tard le 3 mai 2024 en mairie**. Dans le cas où il y aurait trop de volontaires, les réponses seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et une deuxième journée sera organisée.

Nom, prénom : Téléphone :

Adresse :

Cochez la case correspondant à la quantité estimée :

inférieure à 15 m³ ; environ : _____ m³ ; durée de broyage inférieure à 1 heure - coût : 40 €

entre 15 m³ et 22 m³ ; durée de broyage 1h30 - coût estimé : 60 €

entre 22 m³ et 30 m³ ; durée de broyage 2h - coût estimé : 80 €

entre 30 m³ et 45 m³ ; durée de broyage 3h - coût estimé : 120 €

supérieure à 45 m³ ; environ : _____ m³

Commentaires, précisions :

En signant je m'engage à respecter les conditions mentionnées dans ce document.

Fait à :

Le,

Signature :